

Publié le - 7 FEV. 2024

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 035-213500598-20240205-202411-DE

Berger
Levrault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 5 février 2024

Date de la convocation: 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFRAY Claude.

Pouvoirs : DAVY Jonathan a donné pouvoir à DUVAL Soazic, DELAHAYE Isabelle a donné pouvoir à GASTE Christèle

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

2024-11 - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RPQS) de Rennes Métropole

Rapporteur : Gérard BOUVIER

Rennes Métropole assure le service d'assainissement auprès des 43 communes de la Métropole.

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune doit se voir présenter le rapport annuel adopté par l'EPCI, intitulé rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Conseil Métropolitain a pris acte le 16 novembre dernier du rapport 2022, qui vous est soumis aujourd'hui.

Ce rapport, qui est un document public, a pour objectif d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de la prestation.

Il porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service soit :

- La caractérisation technique du service
- La tarification et les recettes du service
- Les indicateurs de performances
- Le financement des investissements
- Les actions de solidarité et de coopération.

Vu la Commission Unique du 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend acte du rapport 2022 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement de Rennes Métropole.

Adopté à l'unanimité, 27 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK

Publié le - 7 FEV. 2024

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 035-213500598-20240205-202411-DE



Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, Murielle DENIS



Madame le Maire, Christèle GASTÉ

